

News Tank Éducation (site web)

mardi 2 juin 2026 - 17:30:49 2079 mots

Les propositions d'Udice et l'Initiative au Sénat pour garantir l'excellence académique des universités

Passer du décrochage budgétaire à un investissement public massif et pluriannuel, reventiler les financements sur AAP

Appel à projets vers des financements récurrents via les nouveaux Comp

Contrat d'objectifs, de moyens et de performance , enrayer le recul actuel de l'autonomie, ou encore rétablir l'attractivité des métiers et libérer le temps académique. Telles sont quelques-unes des propositions de Nathalie Drach-Temam, présidente d' Udice

Association réunissant les universités labellisées Idex , présentées au Sénat le 26/05/2026, pour garantir l'excellence académique des universités.

Les représentants d'Udice et de l'Initiative sont auditionnés par la commission d'enquête sur la capacité des universités françaises à garantir l'excellence académique du service public de l'enseignement supérieur.

« Il faut nous donner les moyens d'agir », abonde Carine Bernault Présidente @ L'initiative • Présidente @ Nantes Université (EPE) , présidente de l'Initiative. « Cela veut dire investir sur le temps long, nous donner de la visibilité via les Comp, arrêter la bureaucratie asphyxiante, nous faire confiance pour fixer nos propres capacités d'accueil de manière éclairée, protéger réellement la liberté académique. »

Concernant les budgets socles de l'université, Dean Lewis Vice-président @ Udice • Président @ Université de Bordeaux • Professeur des universités @ Université de Bordeaux VP

Vice-président(e) d'Udice, cite plusieurs critères pour les fixer : le nombre d'étudiants et le poids de la recherche, qui pourraient être « pondérés par discipline », ainsi que « des éléments de modulation » comme le parc immobilier et la territorialisation.

« Nous voulons un budget récurrent qui nous permette de fonctionner », déclare Nathalie Drach-Temam. « Est-ce que le budget socle égale le budget récurrent ? Ou est-ce qu'on n'imagine pas un nouveau modèle d'allocation de moyens qui inclut à la fois ce qui nous permet de fonctionner sur les fonctions de base, mais qui intègre aussi notre stratégie et les actions multiples qu'on mène dans nos universités. »

« La notion d'excellence universitaire est multidimensionnelle » (Nathalie Drach-Temam)

Pour illustrer les marqueurs de l'excellence académique dans les universités françaises, Nathalie Drach-Temam Présidente @ Udice • Présidente @ Sorbonne Université donne l'exemple d'Udice qui regroupe 13 universités.

« L'association est composée d'universités qui se ressemblent, pas par leur organisation et leur structuration, mais nous avons des caractéristiques et des ambitions communes. Un des objectifs d'excellence des universités d'Udice est bien sûr leur production scientifique dans une dynamique de compétition et de rayonnement international. »

« Si la notion d'excellence universitaire est multidimensionnelle, je crois qu'il n'y a pas un modèle unique, l'un des piliers majeurs d'Udice réside bien sûr dans sa compétitivité internationale et particulièrement par la production scientifique de ses membres. Donc des universités capables de rivaliser avec les grandes universités internationales pour rebâtir la souveraineté scientifique de la France. »

Pour elle, cela se traduit notamment dans les classements internationaux :

« Les 12 premières universités françaises au classement de Shanghai sont à Udice, et la 13 e est 16 e. »

« Pour le classement de Leiden, basé sur les publications ouvertes, les 11 premières universités françaises au classement sont dans Udice. »

La pluridisciplinarité

Autre point mis en avant par la présidente d'Udice, la pluridisciplinarité dans les universités de l'association. « Nous sommes des universités scientifiques et de santé, mais pas uniquement. Parmi les universités d'Udice, neuf ont des UFR

Unité de formation et de recherche ou des facultés de sciences humaines et sociales. Les autres peuvent avoir, cela n'exclut pas les premières, du droit de l'économie ou des Staps. »

« Nous sommes très engagés dans la pluridisciplinarité et la capacité d'étudier un certain nombre d'enjeux ou de grandes transitions du point de vue de différentes disciplines. C'est rendu possible parce que sur chaque discipline, nous avons une masse critique de chercheurs et nous pouvons aborder la pluridisciplinarité avec cette force dans l'aspect disciplinaire. »

Spécificités opérationnelles et immobilières

Nathalie Drach-Temam souligne que les universités d'Udice disposent d'un patrimoine immobilier et d'un parc scientifique de recherche conséquent. « Nous hébergeons une part importante des infrastructures de recherche, très complexes, lourdes, des plateformes technologiques, des laboratoires de pointe, des animaleries, etc. »

Elle ajoute qu'« autour de 70 % des chercheurs du CNRS

Centre national de la recherche scientifique sont dans nos universités et un peu plus pour l' Inserm

Institut national de la santé et de la recherche médicale ».

La lisibilité du paysage universitaire

La sénatrice Laurence Garnier (LR), rapporteure de la commission d'enquête, interroge Udice et l'Initiative sur la lisibilité et le morcellement du paysage universitaire français. Régis Bordet Vice-président @ L'initiative • Président @ Université de Lille (EPE) , VP de l'Initiative, souligne que « c'est l'État qui a souhaité cette différenciation et qui l'a construite progressivement ».

« Ce qui a sous-tendu, d'une certaine manière, cette démarche, c'est que chaque université puisse s'adapter à son écosystème. Et c'est ce qui explique la grande diversité entre nos établissements. »

Selon lui, « c'est une richesse pour notre pays. À partir du moment où on garde un cadre national qui permet l'équité de traitement entre les universités, équité qui aujourd'hui n'est pas au rendez-vous ».

Il ajoute que l'enjeu actuel est plutôt la « répartition des subventions entre les établissements plutôt qu'une remise en question statutaire », estimant qu'il faut aujourd'hui stabiliser les statuts des établissements.

« L'excellence académique n'est pas une fin, mais un moyen » (Carine Bernault)

« Pour nous, aborder ce sujet de l'excellence académique, c'est interroger le modèle d'université que nous voulons pour notre pays, c'est interroger la façon dont les universités exercent leurs missions ainsi que les moyens qui leur sont alloués pour les accomplir », déclare Carine Bernault.

L'Initiative défend un modèle qui ne dissocie pas « la formation de la recherche, et donc de l'innovation ». Ainsi, sa présidente dit avoir été surprise par l'intitulé de la commission « réduit aux services publics de l'enseignement supérieur ».

« Parler de l'enseignement supérieur sans parler de la recherche, c'est neutraliser toute possibilité d'existence de l'excellence académique, c'est prendre le risque de réduire l'université à une école professionnelle de proximité qui serait sommée de répondre à court terme aux seuls besoins matériels immédiats du marché de l'emploi. »

« L'initiative porte donc l'idée que l'excellence académique n'est pas une fin, mais un moyen. [...] L'excellence est donc un levier pour mieux former nos étudiantes et étudiants en les mettant en capacité de penser la complexité et de s'adapter à la transformation du monde tout en y contribuant. L'excellence nous permet de repousser les frontières de la connaissance, d'innover en diffusant les résultats de la recherche dans la société en lien étroit avec les citoyennes, les citoyens, le monde socio-économique et culturel. »

Elle ajoute que les six établissements de l'Initiative génèrent près de 4 Md€ d'activité économique chaque année,

soutiennent environ 83 000 emplois directs, indirects et induits, ont signé pour 59 M€ de contrats de recherche et que pour 1 € de subvention publique investie, elles produisent en moyenne de 2,7 € à 3,4 € d'activité économique.

« Autrement dit, sans université publique forte, il n'y aura ni souveraineté scientifique, ni innovation durable, ni vitalité économique des territoires. »

« Assimiler université et échec des étudiants est une faute » (C. Bernault)

« Assimiler université et échec des étudiants est une faute », déclare la présidente de l'Initiative. « Au niveau national, 90 % des diplômés de licence professionnelle et de master ont un emploi dans les 12 mois. Je rappelle par comparaison que ce chiffre est de 66 % pour les écoles de management, selon les chiffres même de notre ministère. »

Elle appelle à « lutter contre les idées reçues », comme celle qui dit que « l'argent public est gaspillé pour accueillir des cohortes de bacheliers qui viendraient à l'université par défaut ».

Elle s'interroge par ailleurs sur la notion de sélection, évoquée par la rapporteure. « À partir du moment où on délivre des diplômes sur la base des connaissances et des compétences acquises par les étudiants, on ne délivre pas nos diplômes à 100 % des étudiants inscrits. Donc, de fait, il y a une sélection. »

Selon elle, l'objectif de l'université est de « donner réellement sa chance à nos étudiants ». Pour cela, elle propose de « renforcer le travail avant l'arrivée à l'université, notamment sur les enjeux d'orientation, qui conduirait à un modèle différent ».

« Aujourd'hui, dans le modèle dans lequel nous sommes, ce travail on le fait au cours de la première année. C'est ça, la réalité du fonctionnement de nos établissements. »

Régis Bordet, VP de l'Initiative, ajoute que l'orientation des étudiants relève de l'éducation nationale. Dean Lewis appelle quant à lui « à une remise à plat du système d'orientation au niveau national et régional ».

L'université, si elle n'aboutit pas forcément à la délivrance d'un diplôme apporte « suffisamment de maturité pour continuer à se projeter dans la vie », déclare Régis Bordet.

L'adossement de la formation à la recherche

Dean Lewis se montre sceptique quant au non-recours aux E-C en première année de licence. « On est favorable à une formation adossée à la recherche. Et ça repose sur les enseignants-chercheurs qui sont multi-sollicités et qui ne sont pas suffisamment nombreux aujourd'hui pour encadrer nos étudiants. »

Nathalie Drach-Temam fait aussi savoir que l'adossement de la formation à la recherche dès la L1 sert le recrutement des étudiants en master, puis en doctorat.

Pour Carine Bernault, sans E-C en L1, « on n'est plus une université. C'est-à-dire que cela devient autre chose ».

L'autonomie des universités sur les capacités d'accueil

Une question de la commission porte sur la volonté des universités de fixer les capacités d'accueil dans les filières.

Pour Carine Bernault, il s'agit de donner « de la souplesse » aux universités. Nathalie Drach-Temam souligne que l'université « est la plus à même de juger quelles sont ses capacités, notamment en termes de taux d'encadrement ».

« Si on nous oblige à augmenter les capacités en lien avec ces taux d'encadrement, on a des taux d'encadrement moins bons, parce qu'en réalité, on pousse des E-C à faire des heures complémentaires, donc au-delà de leur service d'enseignement. Et qu'est-ce qu'on fait avec cela ? On grève notre capacité en recherche. Dans tous les cas, cela a des effets négatifs sur soit les étudiants, soit les enseignants-chercheurs, et en réalité, les deux », déclare la présidente d'Udice.

Régis Bordet nuance en disant que « cela reste un dialogue avec l'État », notamment du fait de la baisse démographique. Selon lui, « cela nécessite de l'autonomie et une régulation pour que le territoire soit au mieux maillé ».

« Si on passe à côté du continent africain, c'est l'Europe qui en paiera les conséquences » (Régis Bordet)

Alors que Laurence Garnier s'interroge sur l'accueil des étudiants internationaux, Carine Bernault pointe que cet accueil rapporte 1,3 Md€ par an à la France, selon une étude Campus France de 2022, et est un outil de soft power.

Elle critique la mise en place des droits différenciés par le plan Choose France for Higher Education présenté en avril 2026, et son impact sur le doctorat : « 40 % des doctorants dans nos laboratoires sont des étudiants internationaux. La plupart arrivent en master. C'est ça l'aberration sur les droits différenciés. On ne fait pas payer les doctorants, mais on les fait payer s'ils veulent venir en master ! »

Nathalie Drach-Temam demande si une mesure d'impact a été produite sur la baisse du nombre d'étudiants internationaux accueillis. « Il y a une étude de THE sur le Canada. À la suite de politiques restrictives le nombre de candidatures d'étudiants internationaux a été divisé par deux. Les universités sont extrêmement inquiètes », souligne Carine Bernault.

Régis Bordet, aussi président de l'Université de Lille, indique qu'il applique des droits différenciés en licence depuis 2019, tout en ayant des exonérations sur critères sociaux. Il ajoute que beaucoup viennent d'Afrique : « Je le dis devant la représentation nationale, c'est un enjeu majeur. Et si on passe à côté du continent africain, c'est l'Europe qui en paiera les conséquences. »

« Pour, finalement, un argent purement virtuel, on risque de perdre beaucoup en termes de diplomatie et de liens avec le continent africain », ajoute-t-il.

Par ailleurs, s'il valide les propos de la rapporteure sur le fait que certaines filières (électronique, automatique...) sont majoritairement remplies par des étudiants internationaux, il constate que les fermer impactera les entreprises qui cherchent ces compétences.

Udice

Udice est une association regroupant des universités de recherche intensive françaises.

Catégorie : Universités

[Consulter la fiche dans l'annuaire](#)

[Chargement en cours](#)

Fiche n° 10464, créée le 01/10/2020 à 02:24 - MàJ le 02/06/2026 à 16:28

L'initiative

Catégorie : Associations, réseaux

[Consulter la fiche dans l'annuaire](#)

[Chargement en cours](#)

Fiche n° 16274, créée le 11/12/2024 à 18:45 - MàJ le 29/05/2026 à 13:40

Sénat

Catégorie : État / Agences d'État

Adresse du siège 15, rue de Vaugirard

75291 Paris Cedex 06 France [Consulter la fiche dans l'annuaire](#)

[Chargement en cours](#)

Fiche n° 4398, créée le 28/09/2016 à 18:16 - MàJ le 29/05/2026 à 13:06

[Cet article est paru dans News Tank Éducation \(site web\)](#)

© 2026 News Tank Éducation. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

news-20260602-AAEQ-30389